

CAISSES TOUS TYPES IDENTIFICATION DES VEHICULES

Page 1/5

INTERDITE POUR ETUDE NOUVELLE ET REMPLACÉE PAR LA NORME B11 8052

A ne plus utiliser, pour toutes études nouvelles consulter la norme B11 8052

SOMMAIRE

1. OBJET	1
2. EXPRESSION SUR DOCUMENTS	1
3. DÉFINITIONS	1
3.1. CODE MONDIAL D'IDENTIFICATION DU CONSTRUCTEUR	1
3.2. CODE VÉHICULE	1
3.3. NUMÉRO DE CHÂSSIS	2
3.4. NUMÉRO D'IDENTIFICATION DU VÉHICULE	2
4. CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES	3
4.1. COMPOSITION DE L'IDENTIFICATION VÉHICULE	3
4.2. CARACTÉRISTIQUES DES CARACTÈRES FRAPPÉS	3
4.3. RÉALISATION DE L'IDENTIFICATION VÉHICULE	3
4.4. RETOUCHES	3
ANNEXE	4
5. HISTORIQUE ET DOCUMENT CITÉS	5
5.1. HISTORIQUE	5
5.2. DOCUMENTS CITÉS	5
5.3. EQUIVALENT À :	5
5.4. CONFORME À :	5
5.5. MOTS CLEFS	5

1.OBJET

La présente norme définit les caractéristiques auxquelles doivent répondre les identifications des véhicules frappées sur les caisses de véhicules.

2.EXPRESSION SUR DOCUMENTS

L'application des exigences de la présente norme doit être indiquée sur les documents de la façon suivante :
IDENTIFICATION VEHICULE NORME B11 8050.

3.DÉFINITIONS

3.1.CODE MONDIAL D'IDENTIFICATION DU CONSTRUCTEUR

Le code mondial d'identification du constructeur (WMI) "World Manufacturer Identifier" est défini par trois caractères.

3.2.CODE VEHICULE

Le code véhicule (VDS) "Vehicle Descriptor Section" est défini par six caractères.

IDENTIFICATION DES VEHICULES - CAISSES	B11 8050	2/5
--	----------	-----

3.3.NUMERO DE CHASSIS

Le numéro de châssis (VIS) "Vehicle Indicator Section" est défini par huit caractères.

3.4.NUMERO D'IDENTIFICATION DU VEHICULE

Le numéro d'identification du véhicule (VIN) "Vehicle Identification Number" est composé de l'ensemble des codes des § Code mondial d'identification du constructeur, § Code véhicule et § Numéro de châssis, dans l'ordre cité. Il est défini par dix-sept caractères.